

"THE WOODLANDS GOLF AND COUNTRY CLUB, INCORPORATED."

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du dix-septième jour de mai 1916, constituant en corporation MM. Albert-Devereux Thorton et Charles Orlando Clark, manufacturiers, de la cité de Westmount, Herbert Barclay Muir, surintendant, George Henry Edmond Blacklock, agent d'immeubles, Hermann-Harvey Vachell Koelle, agent, et George Phillips Telford, agent de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Organiser, administrer, s'adonner aux, pratiquer les jeux de golf, tennis, de la navigation en yacht, en chaloupe, en canot-automobile, des raquettes, des quilles, de la marche à la raquette, du patinage, du courlis ainsi que tous et chacun des jeux, sports ou amusements d'été ou d'hiver ou d'aucune autre saison, soit par l'initiative personnelle ou par l'organisation;

Promouvoir, organiser, administrer ou développer aucune corporation ou compagnie dont les objets sont semblables;

Acheter, construire, entretenir, exploiter, louer des maisons de clubs ou d'autres bâtisses et édifices convenant aux fins de la compagnie;

Acheter, acquérir, détenir, posséder, vendre, transporter, hypothéquer, échanger, louer ou autrement disposer d'aucun immeuble, terrain ou biens-fonds suivant que la corporation le jugera avantageux;

Développer, améliorer et tracer des routes, égouts, aqueducs et aucune autre amélioration sur aucune de ces propriétés à l'usage de la compagnie, vendre l'excédent de son approvisionnement d'eau, suivant sa décision, ainsi qu'aucune partie de ses propriétés non requises pour ses fins développer, améliorer et y décrire des lots à bâtir des rues, ruelles, squares ou autrement faire valoir telle propriété, faire, construire, bâtir et entretenir des chemins, des ponts, égouts, aque-

ducs et autres moyens de communication internes ou améliorations, maisons et autres bâtisses nécessaires pour occuper ou améliorer aucune telle propriété, les vendre, louer, hypothéquer ou autrement les aliéner;

Demander, et tenir un club licencié pour la vente des boissons alcooliques aux membres du club et à leurs invités, conformément aux Lois de la province de Québec;

Ouvrir et entretenir des restaurants à l'usage du dit club;

Tenir des remises et boutiques de réparation en rapport avec icelui, et faire le commerce d'articles de sport de toute espèce;

Acquérir et assumer aucun commerce semblable exercé par aucune personne ou compagnie suivant des conditions à déterminer et émettre des parts acquittées en paiement total ou partiel ou d'icelui;

Payer aucune propriété, droit, privilèges ou autres choses nécessaires ou les services rendus à la corporation en actions libérées de son fonds social;

Prendre et détenir des mortgages, des biens et hypothèques pour garantir le paiement du prix d'achat d'aucune propriété vendue par la compagnie, ou aucune somme d'argent à elle due par les acheteurs de ces propriétés, pour construction ou autres améliorations;

Vendre, louer ou autrement disposer de la totalité ou d'aucune partie de la propriété ou de l'entreprise de la compagnie en considération de ce qu'elle croira convenable et particulièrement pour des ports, des débetures, obligations ou valeurs d'aucune autre corporation;

Se fusionner avec aucune autre compagnie dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux mentionnés aux présentes y souscrire des actions pour garantir l'exécution des contrats par aucune personne ou compagnie;

Emettre et répartir des parts acquittées de la compagnie incorporée par les présentes en paiement total ou partiel d'aucune commission, service à elle rendu, d'aucun commerce fran-

chise, entreprise, propriété, droit, pouvoir, bail, licence, immeuble, actions, obligations, débetures et autres propriétés et droits qu'elle pourra légalement acquérir en vertu des pouvoirs conférés par les présentes;

Acquérir et exercer aucun autre commerce, entreprise, pouvoir ou droit susceptible d'être convenablement exercé en rapport avec les objets précités, qui peuvent lui profiter directement ou indirectement à atteindre ses fins;

Souscrire, ou autrement prendre, détenir, transporter ou négocier et disposer du capital-actions des parts, obligations, ou autres valeurs d'aucune autre compagnie avec laquelle elle a des relations d'affaires ou qui exerce aucun commerce ou une industrie semblable au sien ou commerce en tout ou en partie, ou aucun autre commerce ou industrie susceptible d'être exercé par la présente corporation;

Faire, tirer, accepter, endosser, payer et émettre des billets promissaires, lettres de change, connaissements, mandats ou autres instruments négociables et transportables;

Distribuer à ses actionnaires, en nature ou autrement, tel que décidé, aucune créance de la compagnie et particulièrement des parts, obligations, débetures ou autres valeurs d'aucune autre compagnie constituée pour assumer la totalité ou aucune partie de l'actif ou du passif de la présente;

Faire et exécuter tous autres actes se rattachant aux fins et objets précités, ou conduisant à leur réalisation, sous le nom de "The Woodlands Golf and Country Club, Incorporated", avec un fonds social de cinquante mille piastres (\$50,000.00), divisé en cinq cents parts (500) de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation est en la ville de DéLery, comté de Châteauguay.

Daté au bureau du secrétaire de la province, ce dix-septième jour de mai 1916.

C. J. SIMARD.

Assistant-secrétaire de la province.

CONSTRUCTION—Suite

Réservoir, \$2,100. Montréal, Laurier av. Propriétaire: Consumers Gasoline Supply Co., 40 rue Hospital. Contracteurs généraux: Church, Ross and Co., 40 rue Hospital.

Résidence, \$6,000. Québec, 6 ave. Lamolou. Propriétaire: Elz. Breton, 75 Latourelle.

Résidence, \$5,000. Québec, rue S.-Malo. Propriétaire: Louis Fleury, 74 S.-Agnes. Contracteur général: V. Parent, 49 S.-François.

2 garages, \$10,500. Westmount, 4 Crescent. Propriétaire: O.-H. Timmins, 4 Parc Crescent. Arch.: J. Archibald, 314 rue Dorchester. Contracteur général: Ed. Carrigan, 218 ave. Ballantyne.

Contrat accordé pour couvent. Hull, S.-Rédempteur. Propriétaires: Les Soeurs de la Croix, Ottawa. Adresse: Rév. Soeur Demers, rue Water, Ottawa. Architecte: Chas. Brodeur, 63 Hôtel de Ville.

Magasins, \$10,000. Montréal, rue S.-Viateur. Propriétaire: E. Emery, 4289 Western. Il n'a pas été fait encore rapport pour l'information ci-dessus.

Ecole, S.-Jean de la Croix. Propriétaire: La Fabrique de S.-Jean de la Croix. Architecte: C. Bernier, 70 rue S.-Jacques, Montréal.

Ecole, \$250,000. Montréal, Qué. Propriétaire: La commission scolaire de S.-Grégoire le Thaumaturge. Sec.: C. Chamberland, 880 Mont-Royal est. Architecte: C. Bernier, 70 rue S.-Jacques, Montréal.

Garage, \$10,000. Montréal, 97 Workman. Propriétaire: Montreal Light Heat, Edifice Power. Contracteurs généraux: Reid, McGregor, 511 S.-Catherine Ouest.

Maison, \$50,000. Montréal, Qué., av. du Parc. Propriétaires: Messieurs Chapeau et Lecavalier, 65 rue Cherrier. Architecte: C. Bernier, 70 rue S.-Jacques. Contracteurs généraux: Gaurin et Bouchard, 410 Parthenais. 50 x 100, fondations en ciment et en pierre, construit en brique.

Garage, \$7,000. Montréal, Qué., rue Mill. Propriétaires: Wm. Davies Cie, 314 rue Dorchester ouest. Contracteurs généraux: Reid, McGregor et Reid, 511 S.-Catherine ouest. Construit en ciment, toiture en feutre et en gravols.